

FICHE INTENDANCE

2022/2023

Page 1/2 à conserver par la famille

Accès au service de restauration : le self est situé au Collège de Lannemezan.

Le service annexe d'hébergement est organisé selon un régime forfaitaire et trimestriel. L'année scolaire est divisée en trois périodes inégales :

- 1^{er} trimestre : du jour de la rentrée au 31 décembre
- 2^e trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars
- 3^e trimestre : 1 avril au jour de la sortie.

Choix du régime : Le choix s'effectue au moment de l'inscription et pour l'année scolaire.

Régime au choix de la famille	Tarifs annuels 2022
Interne 5 nuits : (du dimanche soir au vendredi midi)	1479,60 €
Interne 4 nuits : (du lundi matin au vendredi midi)	1382,30 €
DP5 Demi-pensionnaire 5 jours (repas compris le mercredi)	550 €
DP4 Demi-pensionnaire 4 jours (pas de repas le mercredi)	440 €
Externe : repas exceptionnels à régler au préalable au service intendance	4 € par repas

Un **changement de régime** (entrée ou sortie de l'internat ou de la demi-pension) peut être autorisé, en cours d'année, mais exclusivement pour des trimestres complets. Les **demandes** de changement de régime devront être formulées **par courrier adressé au chef d'établissement dans les 15 premiers jours de l'année scolaire ou au moins 15 jours avant chaque nouveau trimestre**. Aucun changement de régime ne sera autorisé en cours de trimestre. Tout trimestre commencé est dû.

Tarifs et remises :

Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil Régional, et mis à jour sur l'ENT, au mois de décembre, pour l'année civile suivante.

Remises d'ordre : en cas d'absence d'au moins 15 jours consécutifs pour maladie (certificat médical requis), une remise d'ordre peut être accordé, à la demande expresse de la famille.

Modalités de paiement - Paiements à privilégier :

- **Télépaiement (via Educonnect)**
- **Virement bancaire** sur le compte du Lycée :
IBAN : **FR76 1007 1650 0000 0010 0022 525** BIC : **TRPUFRP1**
- **Chèques libellés à l'ordre de : Agent comptable Lycée Michelet**

Aides financières :

Les familles rencontrant des difficultés pour le paiement des frais de demi-pension ou d'internat sont invitées à contacter l'assistante sociale du Lycée, afin d'envisager des aides éventuelles :

Mme Béatrice LAURENS 06 29 79 50 61

Accès au LYCÉE et Accès au SELF :

L'élève dispose d'une **carte jeune délivrée par la Région Occitanie**. Celle-ci doit être conservée pour la durée de la scolarité dans tous les lycées de la Région. En cas de perte, de vol ou de casse, l'élève doit immédiatement en informer le service intendance, qui indiquera la procédure à suivre.

FICHE INTENDANCE 2022/2023

Page 2/2 à transmettre à l'établissement avec le dossier d'inscription

ÉLÈVE : NOM.....Prénom.....

DIVISION 2022-2023 : 2^{nde} 1^{ère} T ale

REPRÉSENTANT LÉGAL ET FINANCIER :

NOM :Prénom :

COURRIEL (obligatoire) :

Élève boursier en 2021 – 2022 : oui non
Intention de dépôt d'une demande de bourse pour 2022-2023 : oui non

RIB : JOINDRE IMPÉRATIVEMENT, ci-dessous, le RIB du représentant légal et financier ; celui-ci servira exclusivement pour les remboursements éventuels par l'établissement et pour le paiement des bourses.

CHOIX DU RÉGIME : Le choix s'effectue au moment de l'inscription et pour l'année scolaire

- Interne 5 Nuits (du dimanche soir au vendredi midi)
- Interne 4 Nuits (du lundi au vendredi midi)
- DP4 Demi-pensionnaire 4 jours (sans le mercredi)
- DP5 Demi-pensionnaire 5 jours (lundi au vendredi)
- Externe

Date :

Signature : (le signataire doit être le responsable financier)

EMPLACEMENT RIB